



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 5645

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la prévention du phénomène des émeutes urbaines. En effet, les événements d'octobre et novembre 2005 ont profondément marqué l'opinion publique, tant par l'embrasement à partir du drame de Clichy-sous-Bois, qui s'est répandu en se développant sur tout le territoire national, que par son impact violent sur les quartiers. Ces émeutes ont ensuite été décrites comme une révolte sociale, théorisée, voire exploitée en problématique d'injustice sociale comprise et parfois même excusée. Cette exploitation idéologique devrait être combattue, car elle est lourde de sens pour l'avenir. Il conviendrait donc que ses services spécialisés, et notamment une structure indépendante comme l'Institut des hautes études de sécurité intérieure, puissent engager une réflexion scientifique et objective sur ces événements qui ont marqué notre pays. Cette réflexion aurait notamment pour but d'éviter que ces événements puissent se renouveler dans un prochain avenir. Il demande donc de lui préciser si elle compte reprendre cette suggestion pour la mener à bien.

Texte de la réponse

La lutte contre les violences urbaines est une priorité de l'action de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. L'institut national des hautes études de sécurité (INHES), établissement placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, a remis en juillet 2006 une étude intitulée : Violences urbaines évolution et perspectives. La livraison de juillet-septembre 2007 de la nouvelle série des Cahiers de la sécurité intérieure est consacrée à la violence des mineurs. La première rencontre internationale sur les observatoires de la criminalité, organisée les 11 et 12 décembre 2007 à l'INHES, était pour partie consacrée aux zones urbaines sensibles. Le rapport annuel 2007 de l'observatoire national de la délinquance sur La criminalité en France comporte également une étude intitulée « les violences urbaines de l'automne 2005 : autopsie d'un phénomène inédit ». La direction de la prospective que le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a décidé de créer devrait encore améliorer la vision stratégique du ministère en matière de violences urbaines.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5645

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5925

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1231